



Chômage partiel - covid 19

Par hugohugoL

Bonjour,

J'ai un contrat de 24H/semaine en CDI dans une entreprise.

A cause du Covid 19 mon employeur m'a dit de ne pas venir travailler pendant une semaine (semaine du 30 mars au 5 avril).

Il me demande maintenant de lui rembourser cette semaine non travaillé, or c'est lui qui m'a annulé ma semaine de travail.

De plus il me demande de le rembourser par carte bleu en utilisant la machine avec laquelle les clients règlent leurs achats (Je suis payé par virement bancaire chaque mois).

A t'il le droit de me demander un remboursement de cette semaine non travaillé ?